

## **Courrier du maire de Melles à la population le 17/09/2025**

### **Objet : Projet de création d'une Association Foncière Pastorale (AFP)**

Chères habitantes, chers habitants,

Comme annoncé à plusieurs reprises notamment lors de réunions, un projet de création d'AFP est à l'étude. Il concerne environ 150 hectares situés au-dessus du village et sur le secteur de Labach de Melles.

#### **Pourquoi ce projet ?**

Notre commune est classée en zone « rouge écarlate », à aléa très fort de risque d'incendie par le SDIS de la Haute-Garonne. Cette classification est liée à la configuration de notre territoire et à la difficulté d'accès pour les secours. L'actualité récente nous le rappelle malheureusement : nous ne pouvons pas rester inactifs en attendant un drame.

Dans les années 1970, les terrains étaient encore entretenus. Mais la déprise démographique a conduit à un enrichissement massif. Aujourd'hui, il ne s'agit plus simplement de lutte contre la fermeture du paysage, mais bien d'une reconquête tant la végétation est devenue dense.

#### **Quelles solutions ?**

L'entretien de ce vaste territoire ne pourra pas reposer uniquement sur des moyens mécaniques ou motorisés. **Notre avenir passe par la reprise d'une activité agricole et pastorale.** L'élevage est l'une des solutions les plus efficaces pour limiter la progression des fougères et des genêts. Certes, la tâche peut sembler immense à l'échelle communale, mais chaque action concrète comptera.

La création d'une AFP permettrait surtout d'obtenir des aides et subventions pour financer des clôtures, l'utilisation de robots ou autres équipements nécessaires. À l'inverse, l'écobuage pratiqué sans pâturage derrière n'apporte pas de solution durable et pose de sérieux problèmes environnementaux.

Nous devons aussi accepter sur les fortes pentes que les bois puissent s'épanouir.

#### **Et pour les propriétaires ?**

Le périmètre du projet est en cours de finalisation. Vous avez la possibilité de retirer vos terres du périmètre si vous le souhaitez, sans aucune difficulté. Dans tous les cas, vous restez pleinement propriétaires de vos parcelles, libres de les vendre comme vous le souhaitez.

#### **Et maintenant ?**

Vous pouvez rencontrer le commissaire enquêteur en mairie aux permanences indiquées dans le courrier que vous avez reçu.

Ce projet, engagé en réflexion depuis quatre ans arrive à son terme, il peut sembler audacieux en période électorale. Mais l'urgence et le bon sens me paraissent aujourd'hui bien plus importants que du calcul électoral...

Avec tout mon engagement pour l'avenir de notre commune,  
Le Maire

Alban Dubois